

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 30 (1904)
Heft: 17

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES. — Paraissant deux fois par mois.

Rédacteur en chef: M. P. HOFFET, professeur à l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Secrétaire de la Rédaction : M. F. GILLIARD, ingénieur.

SOMMAIRE : *Le tunnel du Simplon. Résultats obtenus et observations faites du 1^{er} juillet 1903 au 30 juin 1904.* Par M. Pierre de Blonay, ingénieur. — *Note sur les foyers industriels. Méthodes de contrôle. Marche économique.* Par Dr V. Garuti, ingénieur-chimiste. — **Divers:** Tunnel du Simplon. Etat des travaux au mois d'août 1904. — Tunnel du Ricken. Bulletin mensuel des travaux. Août 1904. — Association internationale pour la protection de la propriété industrielle. VII^e Congrès, à Berlin en 1904. — Association suisse des électriciens et Union des centrales suisses. Assemblées générales. — X^e Congrès international de navigation, à Milan en 1905.

Le tunnel du Simplon.

Résultats obtenus et observations faites du 1^{er} juillet 1903 au 30 juin 1904.

Depuis notre note, parue dans le *Bulletin Technique* du 10 octobre 1903¹, les travaux du percement du Simplon ont suivi leur cours ; retraçons-en brièvement les diverses péripéties.

La convention qui règle définitivement les réclamations de l'Entreprise a été signée le 9 octobre 1903 et approuvée par le Conseil fédéral. A l'origine² le montant du forfait de l'Entreprise s'élevait à Fr. 69 500 000, soit :

1 ^o Pour toutes les installations.	Fr. 7 000 000
2 ^o Pour le 1 ^{er} tunnel et la galerie du 2 ^e	» 47 500 000
3 ^o Pour l'exécution du 2 ^e tunnel	» 15 000 000
Total.	Fr. 69 500 000

Le nouvel arrangement fixe comme suit les paiements supplémentaires consentis à l'Entreprise en raison des difficultés non prévues qu'elle a rencontrées :

A. Tunnel I.

1^o Pour les installations Fr. 1 400 000
2^o Pour la construction d'un évitement central de 500 m. de longueur utile dans le tunnel II, avec deux raccordements des tunnels I et II, au lieu de l'évitement de 400 m. qui était prévu au contrat dans le tunnel I, élargi à deux voies Fr. 1 223 000

3^o Pour la partie du tunnel I qui, par suite de l'avancement plus rapide de l'attaque Nord, sera construite dans le 11^e kilomètre à partir de la tête Nord, ce qui n'est pas prévu au contrat, Fr. 300 par mètre de tunnel ; dépense probable : 400 m. à Fr. 300 Fr. 120 000

4^o Pour les travaux exécutés par l'attaque Nord dans la pente 7 % du versant Sud, Fr. 250 par mètre courant ; dépense probable : 800 m. à Fr. 250 Fr. 200 000

5^o Pour la construction d'un deuxième canal d'écoulement des eaux entre la tête Sud et le km. 4,450 Fr. 700 000

6^o Le délai d'achèvement du tunnel I, qui était fixé au 13 mai 1904, a été reporté au 30 avril 1905, et la prime de Fr. 5000 par jour d'avance prévue au contrat a été remplacée par une prime de Fr. 2000.

B. Tunnel II.

Le forfait pour la construction du tunnel II, dont l'Entreprise demandait à être déchargée, a été augmenté de Fr. 4 487 500, c'est-à-dire élevé à Fr. 19 500 000, sous cette réserve que les Chemins de fer fédéraux sont libres de faire exécuter ce travail en régie ou de le confier à une autre entreprise, s'ils le jugent avantageux.

Les dépenses faites par le Jura-Simplon atteignaient, au 30 septembre 1903, Fr. 50 063 508.

Dès la signature de l'arrangement, la galerie d'avancement que l'on avait prolongée du côté Nord au delà du point culminant jusqu'au km. 9,979 avec une rampe de 1,5 % a été continuée en contre-pente de 25 % pour arriver à la hauteur normale du seuil du tunnel.

Du 27 octobre au 1^{er} novembre, du 21 novembre au 20 mars 1904, puis enfin définitivement dès le 18 mai suivant, les travaux de perforation ont été suspendus du côté Nord, par suite de la rencontre de fortes sources.

Le travail n'a pas subi d'interruptions notables du côté Sud. L'avancement maximum a été en juillet 1903 de 218 m., soit 7^m,52 par jour de travail du côté Nord, et de 182 m., soit 6^m,07 par jour du côté Sud.

Le progrès total du 1^{er} juillet 1903 au 30 juin 1904 a été de 949 m. du côté Nord et de 1943 m. du côté Sud, au total 2894 m.

TABLEAU I. — Avancement des travaux.

Trimestres.	Galerie d'avancement.	Galerie de faite.	Abatages.	Revêtement.
CÔTÉ NORD.				
1903				
30 juin.	9427	8617	8614	8414
III	9950	9000	8978	8888
IV	10144	9261	9249	9126
CÔTÉ SUD.				
1903				
30 juin.	6766	6192	6011	5824
III	7275	6497	6369	6241
IV	7752	7031	6897	6614
LONGUEURS TOTALES				
Fin juin 1904	19095	17558	17385	17221

¹ Voir page 255.

² Voir N° du 5 janvier 1901, page 3.